

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Léonie Lévesque

<https://www.cadre21.org/membres/0c2bfedc0dc290fbb08e17de>

Date d'obtention : 2023-11-27 19:18:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Accueillir la personne qui vient nommer la situation de sexto

Investiguer à l'aide du questionnaire pour bien évaluer la situation (Amorce, nature, intention, étendue)

Intervenir en conséquence, en s'assurant de retirer les téléphones des élèves impliqués, en aucun cas regarder les images.

Contacter les policiers pour la suite de l'intervention en partenariat avec les policiers et le DPCP

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est toujours pertinent d'investiguer comme il se doit la situation à l'aide du questionnaire SEXTO.

Il est important d'utiliser la trousse Sexto en cas de situation à l'école et non venant d'un parent ou d'une demande de la police.

Il est important de retirer les cellulaires afin d'éviter la propagation des contenus pornographiques et protéger l'intégrité de l'élève concerné.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate est le moment où nous devons informer l'instigateur de la démarche entreprise et lui demander de remettre son cellulaire. L'élève pourrait réagir, être en désaccord, etc.